



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE COMMUNIQUÉ, PUBLIÉ OU DIFFUSÉ,
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU
JAPON.

Ontex Group NV annonce le prix et les résultats finaux de son offre publique initiale

Aalst-Erembodegem (Belgique), 24 juin 2014 – Ontex Group NV (« Ontex » ou la « Société ») annonce aujourd'hui le prix et les résultats finaux de son offre publique initiale lancée le 11 juin 2014 et clôturée, comme indiqué dans le Prospectus, le 24 juin 2014 (l'« IPO »).

- Le prix d'offre final pour l'IPO est fixé à 18 EUR.
- Le nombre total d'actions vendues dans l'IPO s'élève à 33.135.971, dont 18.055.555 nouvelles actions vendues par Ontex Group NV (la « Société »), 10.758.333 actions existantes (y compris 3.758.333 actions résultant de l'exercice de l'option d'extension) vendues par Whitehaven B S.à r.l. (« Whitehaven B »), un véhicule d'investissement détenu par des fonds conseillés par des sociétés liées à TPG Global, LLC (« TPG ») et des fonds conseillés par des sociétés liées à The Goldman Sachs Group, Inc. et certains membres de l'équipe de direction opérationnelle précédente et actuelle de la Société (conjointement, les « Actionnaires Vendeurs ») et 4.322.083 actions de surallocation.
- 1.300.786 actions, représentant 3,9 % du nombre total d'actions vendues dans l'IPO, ont été vendues à des investisseurs particuliers en Belgique. La période de souscription pour les investisseurs particuliers s'est clôturée, comme indiqué dans le Prospectus, le 23 juin 2014. Tous les ordres des investisseurs particuliers seront exécutés en totalité.
- Le produit brut pour la Société résultant des nouvelles actions vendues par celle-ci est de 325 millions d'euros.
- Certains Actionnaires Vendeurs ont consenti à UBS Limited, en sa qualité de gestionnaire de stabilisation (*stabilization manager*), pour son compte et pour le compte des preneurs fermes (*underwriters*), une option d'achat d'un montant total de 4.322.083 actions supplémentaires au prix d'offre afin de couvrir les surallocations ou positions à découvert en lien avec l'IPO (l'« Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation pourra être exercée pendant une période de 30 jours suivant le premier jour de négociation des actions sur Euronext Brussels (voir ci-dessous).
- La négociation des actions, sous le symbole « Ontex », sur Euronext Brussels débutera, sur une base «si-et-quand-émises et/ou livrées » ("*if-and-when-issued and/or delivered*"), le 25 juin 2014. La livraison des actions aura lieu le 30 juin 2014, sous réserve de la clôture réussie de l'IPO.
- La Société, Whitehaven B et certains membres de l'équipe de direction opérationnelle précédente et actuelle ont consenti, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas,

sans l'accord préalable écrit des Coordinateurs Mondiaux Associés (*Joint Global Coordinators*), émettre, offrir ou vendre d'actions ordinaires de la Société ou valeurs mobilières convertibles ou échangeables en actions ordinaires de la Société pendant une période de 180 jours (ou 360 jours pour les membres de l'équipe de direction opérationnelle actuelle et les membres de l'équipe de direction opérationnelle précédente qui restent employés d'Ontex) suivant le 30 juin 2014.

- BofA Merrill Lynch, Goldman Sachs International et UBS Investment Bank sont les coordinateurs mondiaux associés (*joint global coordinators*) de l'IPO. BofA Merrill Lynch, Goldman Sachs International, UBS Investment Bank et J.P. Morgan sont les teneurs de livre internationaux associés (*joint international bookrunners*). TPG Capital BD, LLC est le co-chef de file international (*international co-manager*). KBC Securities et Petercam sont les chefs de file associés (*joint lead managers*). Ils agissent tous comme preneurs fermes (*underwriters*).
- Le tableau suivant présente la répartition de la propriété des actions à la suite de la clôture de l'IPO :

	Actions détenues après la clôture de l'IPO		Actions détenues après la clôture de l'IPO en supposant l'exercice complet de l'Option de Surallocation	
	Nombre	%	Nombre	%
Whitehaven B	34.716.321	51,0	30.664.656	45,1
Direction précédente	3.463.535	5,1	3.193.117	4,7
Dont actuellement employés par Ontex	1.109.316	1,6	1.041.473	1,5
Direction actuelle	1.061.811	1,6	1.061.811	1,6
Public	28.813.888	42,3	33.135.971	48,7
Total	<u>68.055.555</u>	<u>100,0</u>	<u>68.055.555</u>	<u>100,0</u>

Charles Bouaziz, *Chief Executive Officer* d'Ontex, déclare que :

« Il s'agit d'un jour historique pour Ontex, ses employés, clients, consommateurs et actionnaires puisque les activités retournent sur le marché boursier d'Euronext. En tant que société cotée, avec le soutien des marchés financiers, nous deviendrons un partenaire et employeur fort avec une croissance rentable durable. »

Au cours des dernières années, l'activité a étendu sa présence géographique organiquement et via des acquisitions, ce qui a augmenté le poids de nos marques et produits d'incontinence dans notre mix. Nous avons pour but de générer une croissance dans nos revenus et nos bénéfices, en fournissant des produits d'hygiène de haute qualité et innovants à nos clients et consommateurs, en développant davantage les marques de nos partenaires distributeurs ainsi que les marques Ontex. Nous nous réjouissons de réaliser ces opportunités au bénéfice de nos clients, consommateurs, employés et actionnaires actuels et futurs ».

REQUÊTES MEDIA

Bell Pottinger

Gavin Davis, Paul Barker & Charlie Harrison

+44 20 7861 3125 / + 44 7500 578 179
Charrison@Bell-Pottinger.com

Across Group

Luc Osselaer
+32 (476) 451501
luc.osselaer@a-cross.com

À propos d'Ontex

Ontex est un leader dans la fabrication de produits d'hygiène à usage unique de marques de distributeurs ou de marques propres à Ontex à travers l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. La Société vend principalement ses produits aux distributeurs, les aidant ainsi à établir ou à renforcer leurs propres marques. Bien que le marché d'Europe de l'Ouest ait été le marché géographique le plus important en termes de ventes (68 % des ventes en 2013), la Société a également augmenté sa présence au sein des marchés émergents en offrant tant des marques de distributeurs que ses propres marques, la gamme de produits variant selon la catégorie de produit et la situation géographique. La Société est d'avis qu'elle opère sur un marché fort et diversifié à travers divers marchés géographiques et dessert une grande variété de clients avec des produits de haute qualité dans des catégories de produits phares, résistants et non discrétionnaires.

Ontex Group NV, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est Korte Kepestraat 21/31, 9320 Erembodegem (Aalst), Belgique, et inscrite au registre des personnes morales (Gand – division Dendermonde), sous le numéro d'entreprise 0550.880.915, assume la responsabilité des informations contenues dans ce communiqué.

Merrill Lynch International, Goldman Sachs International, UBS Limited, J.P. Morgan Securities plc., TPG Capital BD, LLC, KBC Securities NV/SA et Petercam NV/SA agissent pour la Société et les Actionnaires Vendeurs et pour personne d'autre en lien avec l'Offre, et n'assumeront de responsabilité envers personne d'autre que la Société et les Actionnaires Vendeurs pour ce qui est de la fourniture de protections à leurs clients respectifs ou de conseils en lien avec l'Offre.

Ni Merrill Lynch International, Goldman Sachs International, UBS Limited, J.P. Morgan Securities plc., TPG Capital BD, LLC, KBC Securities NV/SA ou Petercam NV/SA ni aucun de leurs administrateurs, responsables, employés, conseillers ou agents respectifs n'assument de responsabilité quelle qu'elle soit pour, ou ne font de déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant, la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce communiqué (ou l'absence d'information omise de ce communiqué) ou toute autre information relative à la Société, les Actionnaires Vendeurs, leurs filiales respectives ou sociétés liées, sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et quel que soit le moyen de transmission ou de mise à disposition de celle-ci ou pour toute perte découlant de quelque manière que ce soit de toute utilisation du communiqué ou de son contenu ou autrement en rapport avec ce communiqué ou son contenu.

Ce communiqué ne peut être ni distribué ni publié dans quelle que juridiction que ce soit en dehors de la Belgique, sauf conformément aux lois et réglementations applicables.

Ces documents ne peuvent être diffusés, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis. Les titres qui y sont mentionnés n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu du US Securities Act et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne s'adresse et ne vise que, en ce qui concerne les personnes situées dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen (« EEE ») autre que la Belgique, des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, en ce compris par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où celle-ci est transposée dans l'Etat Membre de l'EEE concerné) et de toute réglementation transposant celle-ci dans tout Etat Membre de l'EEE concerné (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). De plus, au Royaume-Uni, ce communiqué n'est distribué et ne s'adresse qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« Order ») et aux Investisseurs Qualifiés visés à l'article Article 49(2)(a) à (d) de l'Order, et (ii) auxquels il peut autrement être légalement communiqué.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication, distribution ou diffusion aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou vers ces pays.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, en ce compris des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « compte », « continu », « actuel », « potentiel », « pressent », ou « projette », « vise », « cherche » ou « devrait », et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

L'acquisition de valeurs mobilières auxquelles ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de telles valeurs mobilières de consulter une personne habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'IPO. Les actions peuvent gagner ou perdre en valeur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant au caractère approprié de l'investissement pour la personne concernée.

En ce qui concerne l'IPO, UBS Limited ou ses affiliés agira en sa qualité de gestionnaire de stabilisation (*stabilization manager*) pour son compte et pour le compte des preneurs fermes (*underwriters*) et peut s'engager dans des opérations qui stabilisent, maintiennent ou affectent autrement le prix des actions ou options, warrants ou droits relatifs aux, ou autres intérêts dans, les actions ou autres titres de la Société pendant une période de 30 jours à dater du début de la négociation des actions sur Euronext Brussels (la « Période de Stabilisation »). Ces activités peuvent soutenir le prix du marché des actions à un niveau de prix plus élevé que le prix qui pourrait autrement prévaloir. La stabilisation ne sera pas effectuée à un prix supérieur au prix d'offre. De telles opérations peuvent être effectuées sur Euronext Brussels, sur des marchés de gré à gré ou autrement. Le gestionnaire de stabilisation (*stabilization manager*) et ses agents ne sont pas tenus de s'engager dans de telles activités et dès lors, il n'existe aucune garantie que ces activités seront entreprises; si celles-ci devaient être entreprises, le gestionnaire de stabilisation (*stabilization manager*) ou ses agents peuvent cesser de telles activités à tout moment et doivent y mettre fin à l'échéance de la période de 30 jours mentionnée ci-dessus. Dans les cinq jours ouvrables qui suivent la Période de Stabilisation, les informations suivantes seront rendues publiques conformément à l'article 5, §2 de l'Arrêté Royal belge du 17 mai 2007 relatif aux pratiques de marché primaire : (i) le fait qu'une stabilisation a été effectuée ou non, (ii) la date à laquelle la stabilisation a débuté, (iii) la date à laquelle la dernière opération de stabilisation a été effectuée ; (iv) la fourchette de prix à l'intérieur de laquelle la stabilisation a eu lieu, et ce pour chaque date à laquelle des opérations de stabilisation ont été effectuées, et (v) la taille finale de l'IPO, y compris le résultat de la stabilisation et l'éventuel exercice de l'Option de Surallocation.